



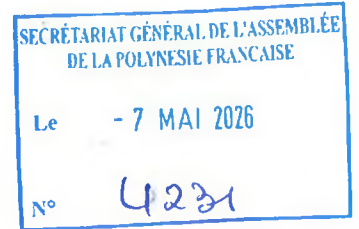
Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de la Polynésie



Question ORALE

Mme Teremuura KOHUMOETINI-RURUA
Représentante à l'assemblée de Polynésie française



N° 7/2026/ KRT
Taraho'i, le 7/05/2026

Monsieur M. Jordy CHAN, ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation

Objet : Point d'avancement du projet « Escales ».

Monsieur le ministre,

Les récents événements survenus dans le lagon de Uturaerae à Raiatea, autour du mouillage contesté de plusieurs épaves, dans une zone protégée, illustrent une nouvelle fois les tensions croissantes liées aux ancrages illégaux et aux mouillages sauvages dans les lagons polynésiens.

Depuis plusieurs années, les communes, les riverains et les usagers du lagon alertent sur la multiplication des bateaux abandonnés, des épaves, des dégradations des récifs coralliens ainsi que des conflits d'usage entre plaisanciers, habitants et professionnels de la mer.

Ces problématiques ont d'ailleurs conduit l'Assemblée de la Polynésie française à mettre en place une mission d'information sur le mouillage des bateaux de plaisance, mission qui soulignait déjà, au travers de ses 70 recommandations concrètes, la nécessité de mieux organiser la cohabitation dans les lagons polynésiens, de renforcer les contrôles et de clarifier les responsabilités des différentes autorités compétentes.

Dans le prolongement de ces travaux, le Pays avait annoncé le lancement en juin 2025 la phase pilote du dispositif Escales, présenté comme un outil structurant permettant justement de mieux encadrer la plaisance, prévenir les conflits d'usage, protéger les récifs coralliens et améliorer la gestion des zones de mouillage réglementées.

Lors de cette présentation, le gouvernement indiquait ainsi que Raiatea faisait partie des îles pilotes retenues, aux côtés de Taha'a, Huahine, Fakarava et Taïarapu Ouest, en raison d'une fréquentation maritime particulièrement importante et de tensions déjà identifiées entre riverains, plaisanciers et usagers du lagon.

Vous annoncez alors, Monsieur le ministre :

- l'actualisation de la réglementation des zones de mouillage ;
- le déploiement du téléservice Escales dès le 30 juin 2025 ;
- la mise en place progressive d'ancrages écologiques ;
- ainsi qu'une campagne de sensibilisation portée par la DPAM, la Direction polynésienne des affaires maritimes.

Par ailleurs, dans une récente interview, le Président de la Polynésie française indiquait que le Pays souhaitait pouvoir mettre en place des amendes forfaitaires pour sanctionner les voiliers en mouillage illégal, mais que cette évolution nécessiterait un avis ainsi qu'un décret du Premier ministre afin d'autoriser les autorités polynésiennes à appliquer ce dispositif.

Toutefois, l'article 529 du code de procédure pénale applicable en Polynésie française prévoit déjà, la possibilité d'éteindre l'action publique par le paiement d'une amende forfaitaire pour certaines contraventions relatives notamment à la protection de l'environnement et à la sécurité en mer, sous réserve du vote d'une loi du pays.

Malgré ces annonces et les attentes importantes suscitées auprès des communes et des riverains, les situations de mouillages illégaux, d'épaves abandonnées et de conflits d'usage continuent de se multiplier dans plusieurs lagons du Pays.

Ma question est donc la suivante,
Monsieur le ministre,

Pouvez-vous faire un point précis sur l'état d'avancement du dispositif Escales, son calendrier de mise en œuvre effectif dans les archipels, ainsi que les moyens concrets qui seront déployés pour permettre enfin de lutter efficacement contre les ancres illégaux, les épaves abandonnées et les conflits d'usage dans les lagons polynésiens ?

Je vous remercie.


Teremuura KOHUMOETINI-RURUA

Représentante